

HALTE AUX EXÉCUTIONS EN ARABIE SAOUDITE !

AMNESTY INTERNATIONAL

Document public

MDE 23/042/2008

ÉFAI

Décembre 2008

Sire,

Votre pays continue à utiliser abondamment la peine de mort. Le système pénal de l'Arabie saoudite, recourant amplement à des procédures secrètes et expéditives, et son usage discriminatoire de la peine capitale contre des membres vulnérables et défavorisés de la société bafouent les normes internationales et l'évolution actuelle en ce qui concerne ce châtement.

J'exhorte votre gouvernement à :

- commuer les peines capitales prononcées contre Sheikh Mastan et Hamza Abu Bakir, ainsi que celles de tous les autres condamnés à mort ;
- veiller à ce qu'ils bénéficient pleinement et immédiatement de l'assistance d'un avocat et de services consulaires, de services d'interprétation et de traduction dignes de ce nom et d'une aide médicale si besoin est ;
- déclarer un moratoire sur les exécutions et prendre sans délai des mesures visant à mettre les pratiques juridiques et judiciaires du pays en conformité avec les normes internationales.

Veuillez agréer, Sire, l'expression de ma haute considération.

Nom :.....

Adresse :.....

Courriel :.....

King Abdullah Bin 'Abdul 'Aziz Al-Saud

Office of His Majesty the King

Royal Court

Riyadh

Arabie saoudite



Photo : Sheikh Mastan
© DR